

Commune de **ROUILLON**

**SEANCE DU
18 décembre 2017**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

Date de la convocation

12 décembre 2017

Date d'affichage de la délibération 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 18 décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

Présents : PAULOIN Frédéric - VISINE Valérie - BOURDAIS Michel - HENRY Michel - FAURE Janine - LAURENT Frédérique – GILARD Franck - GERMOND Valérie - THUAUDET Anne Sophie - GAUTIER Catherine- PARIS Laurent - LEJARD Romain - GUIMIER Claude - MAREAU Philippe

Absents:

Philippe DURFORT ayant donné pouvoir à Michel HENRY
Julie DUCANGE ayant donné pouvoir à Catherine GAUTIER
Marie Claude FERRAND ayant donné pouvoir à Janine FAURE
Pascale VERDIER ayant donné pouvoir à Laurent PARIS

Madame Valérie VISINE a été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2017 12 DEL 10

Objet : Organisation des rythmes scolaires rentrée 2018/2019

Selon le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017, l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles primaires et maternelles sur 4 jours est rendue possible par dérogation au cadre général d'une organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours. Cette possibilité a ouvert le champ à une concertation à laquelle nous avons activement participé à côté des enseignantes de l'école de Rouillon et les représentants élus des parents d'élèves.

Un calendrier d'échanges avait été établi jusqu'à fin janvier 2018 et prévoyait l'élaboration en commun d'un questionnaire destiné aux familles. Ce souhait a été partagé par toutes les parties. Il avait vocation à recueillir l'avis de toutes les familles. Ce calendrier n'a pu être tenu et son accélération indépendante de la volonté des 3 parties demandée par l'académie pour des raisons compréhensibles d'organisation, a altéré les conditions de cette concertation.

Considérant que la concertation de 2014 avait duré près de 2 ans

Considérant qu'un très large consensus avait permis la mise en place de l'organisation sur 4,5 jours.

Considérant que la quasi-totalité des enfants participe depuis 3 ans aux TAP.

Considérant que les familles ont toujours témoigné de leur totale satisfaction pour ces temps d'activités peri-scolaires.

Considérant que le fonds de soutien de 50 euros par enfant et par an est maintenu pour la rentrée 2018-2019.

Considérant le souhait de la municipalité de maintenir la gratuité des Temps d'activités périscolaires.

Considérant qu'aucune demande d'accueil supplémentaire n'ait été formulée ni par les parents ni par les représentants élus des parents d'élèves pendant toute cette période sauf une demande d'accueil complémentaire le mercredi de 12h30 à 13h. Demande à laquelle la municipalité a immédiatement répondu favorablement.

Considérant qu'aucune demande d'aménagement n'ait été formulée par les enseignantes pendant toute cette période.

Considérant qu'aucune demande de la mairie n'a non plus été formulée pendant cette période.

Considérant le souhait des enseignantes, des représentants des parents d'élèves et des élus de prendre le temps pour réunir les conditions d'un dialogue apaisé et dans cette attente préserver le cadre serein, constructif et indispensable pour tous les enfants.

Sur proposition de la commission scolaire, je vous propose mes chers collègues de maintenir l'organisation actuelle pour la rentrée 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité